

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION**ARTICLE 1 - OBJET****1.1.) Informations légales**

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (désignées ci-après « CGV-U ») régissent tous services commercialisés par la société WNP WHITE NET PARTICULIERS, SASU immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n° 903 638 518, dont le siège social est situé 203 route de Grenade, 31700 BLAGNAC (France) (désignée ci-après « WNP »), et dont l'activité consiste dans le nettoyage courant des bâtiments (Code APE 8121Z) (WNP et son/ses Client(s) étant dénommés ci-après individuellement et ensemble « Partie(s) »). WNP propose notamment des services de nettoyage et d'entretien courant, grand nettoyage et remise en état, rangement, organisation et repassage auprès de clients consommateurs (dénommés ci-après « Client(s) »).

WNP édite un site Internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.whitenetparticuliers.fr> (ci-après dénommé « Site »).

Hébergeur du Site : WIX.COM LTD - 40 Port de Tel Aviv 99207 TEL AVIV JAFFA (Israël) - <https://fr.wix.com/> - <https://fr.wix.com/about/contact-us>

Directeur de la publication du Site : Madame Alexandra ST MARTIN

WNP dispose d'une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MMA Police n° A147540664

1.2.) Champ d'application

Les CGV-U sont applicables à toute vente par WNP passées physiquement ou à distance, notamment via le Site.

1.3.) Acceptation

Tout contrat conclu avec WNP vaut donc acceptation expresse et sans réserve des présentes CGV-U, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la conclusion de tout contrat avec WNP, sans toutefois que cette acceptation ne soit conditionnée par une signature manuscrite de la part du Client.

Précisément, l'acceptation des CGV-U se matérialise par une case à cocher par le Client sur le formulaire à cet effet joint au devis pour la validation de sa commande, qui vaut reconnaissance expresse du Client qu'il en a pris pleinement connaissance et qu'il accepte l'ensemble des droits et obligations y afférents.

WNP pourra annuler ou suspendre une prestation à tout moment et résilier le contrat en cas de non-respect par le Client des présentes CGV-U, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être sollicités auprès du Client fautif.

1.4.) Version

Les présentes CGV-U sont applicables à toute vente conclue à partir du 29 septembre 2021.

WNP se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV-U ainsi que les services qu'elle commercialise, notamment pour respecter toute nouvelle réglementation ou législation ou afin d'améliorer lesdits services. Le cas échéant, la modification prendra effet immédiatement dès la mise en ligne des nouvelles CGV-U, que le Client reconnaît avoir consultées. Le Client s'engage donc à les consulter régulièrement.

Les CGV-U applicables sont celles en vigueur au jour de la commande, qui prévaudront sur toute autre version antérieure ou tout autre document.

1.5.) Mise à disposition

Les présentes CGV-U sont annexées à tous les contrats conclus par WNP avec ses Clients, étant précisé qu'elles font partie intégrante des obligations et engagements contractuels des Parties pour former le socle de la négociation commerciale entre elles. Elles sont également communiquées au Client pour tout devis communiqué au Client et en cas de modification des CGV-U. Elles sont en outre communiquées par WNP sur simple demande, et accessibles sur le Site.

1.6.) Contrat

Font parties intégrantes du contrat :

- (i) le devis émis par WNP et accepté et signé par le Client, qui vaut conditions particulières de vente,
- (ii) le cahier des charges constitué de la fiche de poste et, le cas échéant, de la fiche de liaison pour les prestations régulières,
- (iii) les CGV-U,
- (iv) le formulaire d'acceptation des CGV-U signé par le Client,
- (v) la facture.

ARTICLE 2 - CONDITIONS RELATIVES AU CLIENT

En concluant un contrat avec WNP, le Client certifie :

- (i) être âgé de plus de 18 ans,
 - (ii) avoir la capacité juridique pour conclure ledit contrat, ou avoir l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur à cet effet s'il est incapable,
 - (iii) disposer d'un compte bancaire approvisionné,
 - (iv) pouvoir justifier d'un domicile fixe, si cela lui est demandé.
- A défaut pour le Client de remplir ces conditions, WNP pourra refuser de conclure avec lui un contrat sans que cela ne constitue un refus de vente prohibé par les dispositions des articles L. 121-11 du Code de la consommation et L. 310-3 du Code de commerce.

ARTICLE 3 - SERVICES**3.1.) Informations sur les caractéristiques des services**

Tout service commercialisé par WNP fait l'objet d'un descriptif de ses caractéristiques essentielles au sens de l'article L. 111-1 du Code de la consommation.

Le Client est toutefois averti que les photographies illustrant les services ne sont pas contractuelles.

Si un Client souhaite obtenir un conseil sur un service, il est invité à contacter WNP par courrier électronique.

3.2.) Conformité des services

Les services commercialisés par WNP sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché, conformément aux dispositions de l'article L. 411-1 du Code de la consommation.

ARTICLE 4 - COMMANDE

Tout prospect doit solliciter un premier rendez-vous avec WNP, notamment en se rendant sur le Site et en cliquant sur l'onglet « Prendre rendez-vous ». Ce premier rendez-vous,

gratuit et d'une durée de 30 minutes maximum, a pour objectif de permettre une visualisation du domicile du prospect/Client afin de pouvoir établir un devis personnalisé et adapté aux attentes et besoins de celui-ci. Ce premier rendez-vous peut être physique ou en visioconférence. Si nécessaire, notamment en cas de premier rendez-vous réalisé par visioconférence, un deuxième rendez-vous pourra être fixé afin d'affiner et/ou valider le projet de devis.

Au cours de ce(s) rendez-vous préalable(s), sont établies :

(i) une fiche de poste destiné à l'agent d'entretien faisant l'inventaire exhaustif des prestations à effectuer (types de tâches, fréquence, volume horaire, etc.), des procédés requis, et du matériel et des produits d'entretien nécessaires à leur réalisation et que le Client devra fournir à WNP pour la réalisation des prestations commandées,

(ii) une fiche de liaison par laquelle le Client pourra donner des instructions spécifiques précises sur ses besoins et attentes (niveau de propreté exigé en fonction de l'usage des pièces du domicile, etc.).

Ces fiches susvisées constituent ensemble le cahier des charges.

Par suite, un devis gratuit, accompagné d'une copie des présentes CGV-U et d'un formulaire d'acceptation desdites CGV-U, est adressé dans les meilleurs délais au prospect, par courrier électronique ou par courrier postal.

Le devis précise :

- (i) la date du devis et la durée de validité de l'offre,
- (ii) les nom, raison sociale, forme juridique, adresse du siège social et numéro individuel d'identification à la TVA de WNP,
- (iii) les nom, adresse postale, adresse mail, numéro(s) de téléphone fixe et portable du Client,
- (iv) la date de début et la durée estimée des prestations,
- (v) un décompte détaillé et la description de chaque prestation estimée nécessaire en fonction des attentes et besoins exprimés par le Client, en quantité et en prix unitaire,
- (vi) les frais de déplacement éventuels,
- (vii) les conditions de paiement et d'exécution du contrat,
- (viii) les modalités de réclamation,
- (iv) la somme globale à payer HT et TTC, en précisant les taux de TVA applicables,
- (x) les frais d'adhésion (ouverture de dossier) et les frais de gestion de dossier mensuels.

Pour confirmer son accord de manière ferme et définitive, il appartient au Client (i) de signer le devis en faisant précéder sa signature de la mention « Bon pour accord », et (ii) de compléter et signer le formulaire d'acceptation des CGV-U. Ces mentions et signatures pourront être soit manuscrites à charge pour le Client de retourner les documents contractuels à WNP par voie postale ou par courrier électronique, soit via un procédé de signature électronique.

La commande ne sera validée qu'après réception par le Client d'une confirmation par WNP. Le paiement d'un acompte peut être demandé. A défaut de réception de l'accord du Client et de l'acompte éventuel, WNP se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

ARTICLE 5 - DROIT DE RÉTRACTATION

Pour tout contrat est conclu à distance, le Client est informé :

(i) qu'aucun paiement ne doit intervenir avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours suivant la date de conclusion dudit contrat, conformément aux dispositions de l'article L. 121-18-2 du Code de la Consommation,

(ii) qu'il bénéficie d'un droit de rétractation d'une durée de quatorze (14) jours courant à compter de la date de signature des présentes, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception avant la fin du délai, conformément aux dispositions de l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Si le Client souhaite que l'exécution d'une prestation de service commence avant la fin du délai de rétractation susvisé, WNP recueille sa demande expresse sur papier, conformément aux dispositions de l'article L. 121-21-5 du Code de la consommation, par la case prévue à cet effet sur le formulaire d'acceptation des CGV-U annexé au devis et qui doit être cochée par le Client.

Si le Client exerce son droit de rétractation à l'égard d'une prestation dont l'exécution a déjà commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, il sera tenu de payer les frais et le montant des honoraires dus à WNP correspondant aux diligences effectuées, conformément aux dispositions de l'article L. 121-21-5 du Code de la consommation.

Le cas échéant, le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous :

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

A adresser à WNP par voie postale à l'adresse suivante : WNP - 203 route de Grenade, 31700 BLAGNAC ; ou par mail à l'adresse suivante : contact@whitenetparticuliers.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat dont les références sont les suivantes :

Nom et prénom du Client :

Adresse du Client :

Numéro de commande :

Commandé le :

Date :

Signature du Client :

L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'INTERVENTION

WNP intervient sur la ville de BLAGNAC (31700) et dans un périmètre de 20 kilomètres maximum autour de la ville de BLAGNAC (31700). Si le Client souhaite que WNP intervienne au-delà de ce périmètre géographique, il doit solliciter l'accord préalable de WNP, qui se réserve le droit de refuser d'intervenir sans que cela ne constitue un refus de vente prohibé par les dispositions des articles L. 121-11 du Code de la consommation et L. 310-3 du Code de commerce.

Les prestations sont réalisées au domicile du Client aux heures fixées et aux jours convenus d'un commun accord entre les Parties. Le début et la fin de toute intervention réalisée au domicile du Client est comptabilisée par un dispositif de télépointage, sauf en cas d'indisponibilité ou de problèmes techniques dudit dispositif, auquel cas une fiche de présence sur place et un décompte par WNP seront établis. Toute intervention est de deux (2) heures minimum.

En cas d'absence de l'intervenant habituel, WNP proposera un remplaçant de même qualification afin d'assurer la continuité

du service. Si le Client refuse le remplaçant proposé, les prestations prévues ne seront pas facturées.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DU CLIENT

7.1.) Respect et considération du personnel de WNP

Le Client s'engage à respecter le personnel de WNP et leurs droits, et à n'exiger de lui de réaliser des prestations non définies au contrat et/ou qui seraient réalisées dans des conditions qui mettraient ou seraient susceptibles de mettre en danger sa sécurité physique et/ou mentale. Le Client s'engage à ne commettre aucun acte de malveillance ou de maltraitance, physique ou verbal à son encontre. Le Client s'engage en outre à ne dégrader, détériorer ou voler aucun bien appartenant au personnel de WNP.

Au cas contraire, le Client reconnaît être informé qu'un tel acte serait constitutif d'un manquement grave à ses obligations découlant du contrat et justifiera la résiliation dudit contrat à ses torts dans les conditions prévues à l'article 11.3.) ci-après.

7.2.) Non sollicitation du personnel

Le Client s'interdit d'engager à son service, directement ou indirectement, un salarié ou préposé de WNP, et ce pendant toute la durée du contrat et pendant les douze (12) mois suivant sa fin ou de sa résiliation, quelle que soit la cause et l'origine de celle-ci. Le non-respect de cette disposition sera sanctionné par le versement d'une indemnité à titre de clause pénale égale à huit (8) heures de prestations de services.

Il est rappelé que le travail dissimulé constitue une infraction pénale passible de sanctions pénales.

7.3.) Fourniture du matériel et des produits d'entretien

Le Client s'engage à acheter à ses frais et à fournir au personnel de WNP le matériel et les produits d'entretien définis dans la fiche de poste nécessaires à la réalisation des prestations. Il s'engage à vérifier la quantité et la qualité du matériel et des produits d'entretien avant chaque intervention de WNP de façon à ce que WNP puisse réaliser ses prestations.

Le Client reconnaît que WNP ne sera pas tenue d'exécuter les prestations prévues en cas d'absence du matériel et des produits nécessaires pour leur réalisation, sans possibilité pour le Client de se prévaloir d'un quelconque dédommagement.

Au cas où le personnel se déplacerait sur le lieu d'intervention et que le matériel et les produits d'entretien ne seraient pas fournis ou en qualité/quantité insuffisante, WNP se réserve le droit de facturer les frais de déplacement conformément à l'article 11.2.) ci-après.

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE WNP

8.1.) Respect des Clients

WNP s'engage à assurer le suivi de la bonne exécution des prestations et des conditions d'intervention et à s'assurer qu'elles sont réalisées dans le strict respect du Client, de ses droits fondamentaux en tant que personne, de ses biens, de son espace de vie privée, de son intimité, de sa culture, de sa religion et de son choix de vie.

WNP s'engage en outre à employer ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité du domicile du Client et des biens meubles s'y trouvant durant ses interventions. Le Client devra ainsi signaler à WNP de la présence éventuelle d'objets de valeur (œuvres et objets d'art, coffre-fort, etc.) dont la valeur nominale excéderait 800,00 € afin qu'une vigilance accrue soit observée.

8.2.) Confidentialité

WNP s'engage à observer, pour toute la durée du contrat et après son terme, la confidentialité la plus stricte en ce qui concerne le contenu des prestations qui lui sont confiées et à garder secrètes l'ensemble des informations que le Client lui aura communiquées, et à ne pas les divulguer. Ne seront pas toutefois considérées comme confidentielles les informations qui doivent être divulguées pour la réalisation de formalités prescrites par la loi.

8.3.) Garantie satisfaction

WNP s'engage à employer ses meilleurs efforts pour exécuter les prestations déterminées au contrat et à mobiliser toutes les ressources dont il dispose pour les accomplir, sans garantie toutefois du résultat. A ce titre, le Client reconnaît que WNP est tenue par une obligation de moyen et non par une obligation de résultat pour l'exécution des prestations déterminées au contrat.

En cas de réclamation du Client suite à une intervention dont il justifie qu'elle a été mal exécutée et non conforme à la prestation déterminée dans le contrat, WNP s'engage soit à la réexécuter, soit à la rembourser, sous réserve pour le Client d'adresser sa réclamation à WNP par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de quarante-huit (48) heures ; à défaut, la réclamation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 9 - MODALITÉS FINANCIÈRES

9.1.) Prix

9.1.1) Les prix des services sont ceux détaillés dans le devis, tels qu'acceptés par le Client. Pour ces contrats, WNP se réserve le droit de modifier à tout moment son tarif horaire en cours d'exécution du contrat. Dans ce cas, le Client sera averti au moins trente (30) jours avant l'application de l'augmentation du tarif et pourra résilier le contrat sans aucune pénalité, sous réserve de notifier son souhait de résilier ledit contrat avec un préavis de trente (30) jours.

9.1.2.) Les prix sont exprimés en Euros hors taxes et en Euros toutes taxes comprises (c'est-à-dire prix hors taxes + Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)).

9.1.3.) Les prix comprennent les frais de déplacement dans un périmètre de 20 kilomètres maximum autour de la ville de BLAGNAC (31700) ; au-delà de ce périmètre géographique, et sous réserve de l'accord préalable de WNP sur le principe de l'intervention hors dudit périmètre recueilli dans les conditions stipulées à l'article 7 ci-avant, les frais de déplacement seront facturés selon barème d'indemnités kilométriques en vigueur.

9.2.) Heures facturées

Les heures d'exécution des prestations sont facturées après vérification par WNP des données de télépointage ou des fiches de présence et décomptes, qui ont valeur d'approbation des heures effectuées par le(s) agent(s) d'entretien qui interviennent à son domicile.

9.3.) Facturation

La facture correspondante aux prestations effectuées durant le mois en cours est adressée par mail au Client le dernier jour dudit mois.

En cas d'annulation par le Client d'une intervention moins de sept (7) jours ouvrés, la prestation sera réputée consommée et sera intégralement facturée au Client, sauf s'il justifie d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 12 ci-après.

9.4.) Paiement

9.4.1.) Les factures sont payables dès réception, sauf meilleur accord des Parties stipulé au contrat, et selon le moyen de paiement convenu entre les Parties (chèque bancaire, virement, prélèvement).

9.4.2.) Pour les prestations ponctuelles, le Client pourra exceptionnellement solliciter auprès de WNP de payer le prix en espèces, auquel cas le Client devra se transporter au siège social de WNP (situé 203 route de Grenade, 31700 BLAGNAC) ; le Client s'engage ainsi à ne remettre aucune espèce directement entre les mains de l'(des) agent(s) d'entretien de WNP afin de garantir la sécurité de la transaction.

9.5.) Défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil français, si le Client n'exécute pas son obligation de paiement, WNP pourra l'y contraindre par la voie judiciaire et en poursuivre l'exécution en nature, passé un délai de quatorze (14) jours calendaires après la date de première présentation d'une mise en demeure restée infructueuse. La mise en demeure sera considérée comme valable si elle est adressée par WNP au Client par lettre recommandée ou courriel avec accusé de réception.

De même, tout défaut de paiement d'une somme due à WNP donnera lieu de plein droit à la facturation de tous frais de recouvrement judiciaire.

WNP pourra également décider de résilier le contrat de plein droit et sans formalité judiciaire, quatorze (14) jours calendaires après la date de première présentation de la mise en demeure visée au 1^{er} § ci-dessus.

ARTICLE 10 - RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔTS

Le Client est informé qu'il peut bénéficier d'un crédit d'impôt pour les dépenses engagées au titre de prestations de services d'entretien et de travaux ménagers de sa résidence, principale ou secondaire située en France, qu'il en soit propriétaire ou non.

Il peut également y prétendre s'il a engagé des dépenses à la résidence de l'un de ses ascendants remplissant les conditions pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 Euros (€), éventuellement majorée.

Le montant des dépenses concernées doit être déclaré sur la déclaration de revenus annuelle.

Le Client est invité à se renseigner auprès des services de l'Administration fiscale pour plus de renseignements.

ARTICLE 11 - DURÉE, FIN, SUSPENSION ET RÉSILIATION DU CONTRAT

11.1.) Durée

Tout contrat conclu entre WNP et le Client est conclu pour une durée indéterminée.

11.1.) Fin de contrat

Aucune indemnité de part ou d'autre ne sera due du seul fait de la cessation du contrat, sauf manquement contractuel de l'une quelconque des Parties tel que prévu à l'article 11.3.1) ci-après.

11.2.) Suspension du contrat

Le Client pourra, à tout moment de l'exécution du contrat, suspendre les interventions sans délai ni préavis en cas d'indisponibilité majeure du Client (congés, déplacements professionnels, hospitalisation), en notifiant l'évènement à WNP au moins sept (7) jours ouvrés avant la date de l'intervention prévue par lettre ou mail avec accusé de réception. En pareil cas, le contrat pourra être suspendu pour une durée maximum de deux (2) semaines discontinues par an.

Dans tous les cas, le Client s'engage à avertir WNP, dans les meilleurs délais et au plus tard avant le début de l'intervention prévue du personnel de WNP, de tout évènement qui ferait obstacle à ladite intervention, afin d'éviter tout déplacement inutile. Le cas échéant, WNP se réserve le droit de facturer les frais de déplacement.

11.3.) Résiliation

11.3.1.) En cas de manquements par l'une quelconque des parties à des obligations légales et/ou obligations essentielles stipulées au contrat, répétées ou graves, ci-dessous listées, à savoir :

- pour WNP : articles 2, 7 et 9 des CGV-U,
- pour le Client : articles 8 et 13 des CGV-U,

ledit contrat pourra faire l'objet, sans préavis, de sanctions telles que prévues à l'article 1217 du Code civil, qui est d'application d'ordre public.

Ainsi et en application dudit article 1217 du Code civil, la Partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, aura le choix, à titre de sanction(s), de :

- refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation,
- poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation,
- solliciter une réduction du prix,
- provoquer la résolution du contrat et demander en outre réparation des conséquences de l'inexécution.

Pour l'application de ces dispositions, la Partie lésée devra préalablement mettre en demeure son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception d'avoir à remédier au fait qui lui est reproché, à défaut de quoi, passé un délai de sept (7) jours, il sollicitera l'une des sanctions susvisées en visant expressément la mesure qu'il entend appliquer.

11.3.2.) En l'absence de tout manquement contractuel, chacune des Parties pourra, à tout moment, résilier le contrat en notifiant sa décision à son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de la notification, délai qui devra être rappelé dans ladite notification.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉS - FORCE MAJEURE

La responsabilité de WNP ne pourra en cas être mise en cause et engagée en cas de manquement à des obligations non prévues au contrat, particulièrement pour des prestations non listées audit contrat et plus particulièrement au cahier des charges.

La responsabilité de WNP ne pourra pas non plus être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit du fait du Client (notamment en cas de non-respect des stipulations de l'article 7 des CGV-U), soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

WNP est exonérée de toute responsabilité et n'encourra aucun risque de résiliation de son fait, si elle établit que l'impossibilité d'exécuter ses obligations est imputable à un cas de force majeure, caractérisée selon la jurisprudence comme un événement imprévisible, extérieur et insurmontable. Dans ce cas et sauf accord contraire des Parties, le contrat sera suspendu pendant toute la durée de cet événement et ne donnera lieu à aucune indemnité.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour tout traitement de données à caractère personnel réalisé en relation avec le présent contrat, WNP s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel, et plus particulièrement la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés règlement (UE) n° 2016/ du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Au titre du contrat conclu et pour toute sa durée, WNP agit en qualité de responsable de traitement à l'égard du traitement des données à caractère personnel concernant le Client qu'il collecte et traite, et dont détermine seule les finalités et les moyens du traitement.

Les données à caractère personnel recueillies sur le Client dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement informatique réalisé par WNP et sont indispensables à la conclusion et à l'exécution du contrat, particulièrement à l'exécution des prestations sollicitées par le Client et à leur suivi pour permettre une prise en charge personnalisée la plus adaptée aux attentes et aux besoins du Client, ainsi que pour la gestion comptable et la prévention des impayés. Ces données à caractère personnel sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées pour toute la durée d'exécution du contrat et dans un délai de cinq (5) maximum après son terme ou sa résiliation pour la prévention des contentieux, et dix (10) ans s'il s'agit de documents ou justificatifs comptables.

L'accès aux données à caractère personnel sera strictement limité aux responsables, salariés et préposés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les données recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire, étant précisé que WNP s'assurera du respect par le sous-traitant de la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

WNP s'engage à assurer la sécurité des données à caractère personnel du Client et prendre toutes les mesures nécessaires en cas de violation de ces données pour y mettre fin et en minimiser les effets. En outre, WNP s'engage à prévenir le Client de toute violation de sécurité présentant un risque élevé pour ses droits et libertés, ce dans les meilleurs délais dès qu'il en aura eu connaissance.

En cas de violation de données présentant un risque, même non élevé, pour les droits et libertés du Client, WNP s'engage à la notifier à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de soixante-douze (72) heures.

En cas de réclamation, le Client reconnaît être informé qu'il peut contacter la CNIL.

ARTICLE 14 - RÉCLAMATIONS - MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de différend ou litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la cessation des présentes CGV-U, le Client pourra adresser à WNP une réclamation motivée par courrier électronique à l'adresse (contact@whitenetparticuliers.fr), ou par courrier postal adressé à (203 route de Grenade, 31700 BLAGNAC).

Le Client est également informé de la possibilité, si aucun accord amiable n'est trouvé avec le service client de WNP, de recourir à une médiation conventionnelle, auprès d'un médiateur notifié par la Commission de la médiation de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple).

ARTICLE 15 - LITIGES**16.1.) Droit applicable - Langue**

Les présentes CGV-U sont soumises au droit français et tout différend relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des juridictions françaises. La langue de contrat est le français.

16.2.) Résolution des différends

En cas de différend relatif aux présentes CGV-U ou au contrat, concernant leur formation, leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites, les Parties s'engagent à tenter un règlement amiable de leur différend avant de saisir la juridiction compétente.

16.3.) Divisibilité

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV-U ou du contrat venait à être déclarée nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision de justice devenue définitive, cette clause serait réputée non écrite mais ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des CGV-U ou du contrat, ou altérer la validité des autres stipulations qui continueraient de produire leur effet indépendamment de la clause annulée.

16.4.) Non-renonciation

Le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas se prévaloir, à titre temporaire ou permanent, de la violation d'une ou plusieurs clauses des présentes CGV-U ou du contrat, n'emportera en aucun cas renonciation à se prévaloir de la même ou de toute autre disposition desdites CGV-U ou contrat.

16.5.) Election de domicile

Pour la conclusion et l'exécution des présentes CGV-U :

- WNP élit domicile en son siège social,
- le Client élit domicile à l'adresse qu'il a communiquée à WNP telle que mentionnée sur le devis. Il s'engage à informer WNP de toute modification de son domicile et de ses nouvelles coordonnées postales par courrier postal ou par mail.

ARTICLE 16 - CONTACT

Pour toute question et/ou réclamation inhérente aux présentes CGV-U et du contrat, le Client est invité à joindre WNP aux coordonnées suivantes :

WNP
Adresse postale : 203 route de Grenade
31700 BLAGNAC
Mail : contact@whitenetparticuliers.fr
Téléphone : 06 98 70 42 39